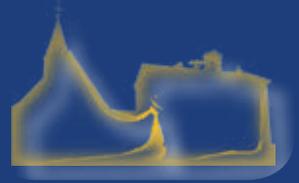


Sennecey Infos

OCTOBRE 2020 - N°36



<http://www.commune-sennecey-les-dijon.fr>

 **LE VÉLO
ARRIVE
À SENNECEY !**

-  **Plaine des sports**
-  **PLUI-HD**
-  **Stérilisation chats - Taille des haies - Sécheresse**
-  **Confinement - Solidarité - Don du sang - Stationnement**
-  **Accueil de loisirs - Médiathèque - Rentrée des classe**
-  **Pôle commercial**
-  **Serenitis - CCAS - Lien social**
-  **Mémoire de Sennecey**
-  **Associations - Théâtre - Musique**





Directeur de publication :
Philippe BELLEVILLE

Rédaction, Documentation, Diffusion :
**Service communication
de la Mairie,
Commissions communales**

Tél. : **03 80 47 00 12**

Fax : **03 80 47 32 89**

Mail : contact-mairie@sennecey-les-dijon.fr

Tout ce que vous voulez savoir
sur notre village est sur :
www.commune-sennecey-les-dijon.fr
ou retrouvez-nous sur **facebook** !

ÉDITO



C'est dans un état d'esprit très particulier que je reprends la plume à l'occasion de ce nouvel édito de Sennecey Infos.

En effet, depuis le début d'année, que de changements dans notre quotidien !

Déjà, avec une nouvelle équipe que vous avez élue aux destinées de notre belle commune de Sennecey-lès-Dijon, en mars dernier. Je veux ici remercier chaleureusement toutes celles et ceux d'entre vous qui ont fait la démarche de voter malgré le contexte très anxiogène du moment. Installée seulement depuis fin mai dernier suite aux contraintes sanitaires, cette équipe vous est présentée dans ce Sennecey Infos. Elle mettra en œuvre pour les 6 prochaines années, toutes ses compétences et sa motivation pour vous aider à bien vivre ensemble dans notre commune.

Puis, sont arrivés les effets du virus COVID-19 : confinement des populations, ralentissement ou arrêt de l'activité économique, chômage partiel ou total, mise en place du télétravail lorsque cela était possible.

Jamais depuis la dernière guerre mondiale, notre pays n'avait été soumis à aussi rude épreuve, avec un ennemi invisible, difficile à combattre et à éliminer...

Devant cette situation inédite extrême, les élus et les services municipaux se sont mobilisés pour répondre au mieux à vos attentes et aux conséquences qui ont suivi : **distribution de masques** avec le soutien de Dijon Métropole, réouverture progressive des classes scolaires et des services périscolaires (cantine, garderie,...),

contacts téléphoniques réguliers par l'équipe du CCAS avec les habitants les plus fragiles pour rompre l'isolement pendant cette pandémie,

portage de repas par les bénévoles du CCAS à nos anciens qui ne pouvaient se déplacer...

J'ai le sentiment que la solidarité et l'écoute ont fonctionné au maximum pour qu'aucun d'entre nous ne soit oublié...

Merci aux bénévoles, à nos services municipaux qui ont vraiment assuré pendant cette période !

Côté scolaire et périscolaire, la rentrée s'est effectuée dans de bonnes conditions et dans le strict respect du protocole sanitaire imposé pour la situation.

Merci à tous, parents d'élèves, enseignants, services municipaux et élus pour votre implication afin que nos enfants puissent retrouver le plus sereinement possible, le chemin de l'école, du savoir et de l'apprentissage.

Reste aujourd'hui encore beaucoup d'interrogations quant à la reprise de la vie associative dans notre commune.

Ce Sennecey Infos fait le point sur les différentes activités municipales proposées en cette rentrée.

Les consignes sanitaires qui évoluent très vite , parfois d'un jour à l'autre, sont un frein réel à la reprise des activités habituellement exercées par un grand nombre d'entre nous.

Soyez assurés que la municipalité accompagnera au mieux les associations senneçoises en cette période troublée.

Enfin, et pour terminer sur une note d'espoir et de satisfaction , sachez que Sennecey-lès-Dijon fait partie depuis cette année, du cercle restreint des communes éligibles au label VILLES & VILLAGES **où il fait bon vivre**.

Ce palmarès, établi au niveau national pour les 34841 communes de France métropolitaine, distingue leurs atouts au travers de 8 thématiques et 182 critères différents.

Ce résultat est **le fruit d'un engagement fort de vos élus** pour un « bien vivre ensemble » quotidien .

Et pour terminer de mettre du baume au cœur en cette période atypique, je vous annonce **l'arrivée du vélo à Sennecey-lès-Dijon !**

En effet, la création d'une piste cyclable reliant le rond-point de la M905 (vers la Flambée) au rond-point de Chevigny (M107) va permettre, dès mars 2021, de mailler tout l'Est du Dijonnais par un itinéraire cyclable cohérent et intégré à notre territoire.

C'est enfin l'aboutissement de 16 années de demandes répétées et parfois insistantes de ma part, auprès de nos partenaires territoriaux...

Je remercie Dijon Métropole qui assure les conditions techniques et financières du projet. Ainsi, la politique volontariste métropolitaine de développement des circulations douces va répondre aux attentes d'un village en pleine mutation qu'est le nôtre.

De belles choses encore nous attendent...

Tâchons d'apprécier l'arc-en-ciel dans le ciel pluvieux actuel, et surtout , prenez soin de vous et des autres, au quotidien.

Bonne lecture !

Philippe BELLEVILLE

Maire



SOMMAIRE

CONSEIL MUNICIPAL	4
AMÉNAGEMENTS / TRAVAUX	6
URBANISME	9
CADRE DE VIE / ENVIRONNEMENT	10
CITOYENNETÉ	12
ENFANCE / JEUNESSE	16
VIE ÉCONOMIQUE	18
SOLIDARITÉ	19
MÉMOIRES DE SENNECEY	22
SPORTS / CULTURE	24

Conseil Municipal



Philippe BELLEVILLE
Maire
Entrepreneur



Christophe CHEVRIAU
1er adjoint
Chef de Projet



Caroline EVE-VERAN
2ème adjointe
Chargée de recrutement



Alain SERVY
3ème adjoint
Retraité



Catherine GREGOIRE
4ème adjointe
Directrice d'école



Jean-Luc JEOFFROY
5ème adjoint
Retraité



Nicolas CHAPPERON
Délégué
Expert judiciaire



Roger MARTIN
Délégué
Retraité



Patrice MAZIER
Délégué
Retraité



Agnès BILLIET
Gestionnaire Contentieux



Monique BONTEMPS
Retraitée



Sandrine BOULEZ
Formatrice



Thierry CAMUS
Directeur



Patricia HUMBERT
Secrétaire Médicale



Bertrand MAJASTRE
Agent de Maitrise



Nelly MARTIN
Retraitée



Alexandre SAUSSIER
Responsable Informatique



Marie-Françoise SCHMITT
Retraitée



Fatima TEBARI
Agent Hospitalier

Conseillers Suppléants



Bruno BONHOMME
Suppléant
Retraité



Marie-Alice PARADIS
Suppléante
Enseignante

M. le Maire Philippe BELLEVILLE est Président de toutes des commissions

Commission Extra-Communale

Urbanisme, Travaux, Environnement

Christophe CHEVRIAU
Adjoint – Vice Président



Jean-Luc JEOFFROY
Thierry CAMUS
Patricia HUMBERT
Bertrand MAJASTRE
Marie-Françoise SCHMITT
Bruno BONHOMME
Nicolas CHAPPERON (Délégué Prévention)

Commission Extra-Communale

Enfance Jeunesse

Caroline EVE-VERAN
Adjointe – Vice Présidente



Sandrine BOULEZ
Bertrand MAJASTRE
Alexandre SAUSSIER
Marie-Alice PARADIS
Roger MARTIN (Délégué à la Citoyenneté)

C.C.A.S.

Vie sociale et solidarités

Jean-Luc JEOFFROY
Adjoint – Vice Président



Nelly MARTIN
Christophe CHEVRIAU
Monique BONTEMPS
Fatima TEBARI
Marie-Françoise SCHMITT

Délégations Communales

Nicolas CHAPPERON : Délégué à la Prévention
Roger MARTIN : Corespondant défense et Délégué à la citoyenneté et au CMJ
Patrice MAZIER : Délégué à l'organisation des Festivals amateurs de Théâtre et de Musique



Commission Extra-Communale

Vie associative – Sport – Culture

Catherine GREGOIRE
Adjointe – Vice Présidente



Patrice MAZIER
Agnès BILLIET
Alexandre SAUSSIER
Bruno BONHOMME

Commission Communale

Communication – Événementiel

Alain SERVY
Adjoint – Vice Président



Roger MARTIN
Thierry CAMUS
Alexandre SAUSSIER
Patrice MAZIER (Délégué aux Festivals)

Commission Communale

Finances

Alain SERVY
Adjoint – Vice Président



L'ensemble des adjoint(e)s
Nicolas CHAPPERON
Agnès BILLIET



UNE PLAINE DES SPORTS EN PLEIN CHAMBOULEMENT...

C'est le 22 juin dernier que les premiers travaux d'aménagement du terrain de football ont débuté sur la plaine des sports. Après une période de crise sanitaire anxiogène, il faisait bon voir les entreprises débiter ce chantier, projet structurant pour ce nouveau mandat municipal.

Ce chantier a débuté par l'abattage des peupliers qui bordaient les terrains de football annexes puis s'est poursuivi par les terrassements de la plateforme du nouveau terrain de football. Aujourd'hui les travaux de pose des réseaux d'arrosage et d'éclairage du terrain sont terminés. L'entreprise Parcs et Sport mettra prochainement

en place la couche finale devant recevoir la pelouse, qui elle-même, sera semée en octobre. Ce terrain fermé, équipé d'éclairage LED et d'un arrosage automatique sera prêt pour débiter la saison 2021-2022 et accueillir les activités du nouveau club de football, regroupant les clubs de Sennecey et de Neuilly-Crimolois.



Demain, sur ces nouveaux espaces redessinés, se trouveront donc un terrain de foot aux normes de la Fédération Française de Football (partenaire financier du projet) mais aussi une piste d'athlétisme pour les sportifs du village et nos écoliers et enfin d'une aire de glisse pour les plus casse-cou ! Ces aménagements pensés par Xavier Coquelet, l'architecte paysagiste de ce projet, s'achèveront par des plantations et création d'espaces de promenade et de repos. Ces travaux, étalés sur 2 ou 3 exercices devraient voir l'inauguration de la première partie (terrain de foot et piste d'athlétisme) au cours de l'année 2021.



Les travaux de la Plaine des Sports en bref :

Les intervenants :

- Maîtrise d'œuvre : Xavier COQUELET, The Good Factory (69), Architecte-Paysagiste
REAL SPORTS Ingénierie (38)
- Bureau de Contrôle : Alpes Contrôles (Electricité et solidité des ouvrages)
- Coordonnateur Sécurité : Alpes Contrôles
- Les entreprises :
 - Lot n° 1 – Groupement PARCS et SPORTS (69) / SOTREN (21) pour la création du terrain de football, les cheminements piétons et les aménagements paysagers
 - Lot n°2 – Eiffage Energie Systèmes (21) pour l'éclairage du terrain.



Coût et financement :

Le coût de cette opération s'élève à 557 923,05 € HT (travaux et frais de maîtrise d'œuvre). Elle est financée à hauteur de 65 % par différents partenaires : Etat

(118 300,00 €), Région Bourgogne Franche-Comté (55 200,00 €), Département de la Côte d'Or (152 600,00 €) et la Ligue Nationale de Football au titre de son fonds d'aide au football amateur (40 000,00 €).



Les peupliers : Un symbole, oui ! Mais un danger aussi...

C'est donc par un acte fort que les entreprises ont débuté les travaux, en juin dernier, par l'abattage des peupliers tant ces arbres étaient symboliques de cet espace dédié aux sports, mais surtout de notre commune. Visibles à quelques kilomètres, ils positionnaient ainsi notre village dans l'est dijonnais, dans un territoire somme toute très plat. C'était, en quelque sorte, notre montagne !

Mais voilà, âgés de plus de 40 ans, ces arbres vieillissants et malades (car le bois du peuplier est tendre et cassant) menaçaient de tomber sur les structures à leurs pieds que sont le centre de loisirs, le vestiaire sportif ou encore l'aire de jeux appelée City Stade. Leur système racinaire se développant principalement en surface, celui-ci avait colonisé des espaces allant des pavés du Centre Polyvalent au milieu des terrains de sports, en passant par notre centre de loisirs.

Ces arbres constituaient un élément remarquable de notre commune et ils laissent aujourd'hui un vide visuel qui sera rapidement comblé.

En effet, et comme à son habitude, la commune les remplacera par d'autres essences plus adaptées au lieu.

63 à 184 : c'est le résultat de notre politique environnementale de développement et d'amélioration du cadre de vie des Senneçoises et Senneçois.

En effet, la commune remplacera les 63 peupliers enlevés par d'autres essences plus adaptées au lieu.

Que ce soit dans le verger conservatoire l'année dernière ou aux alentours de ces nouveaux aménagements, 184 arbres seront replantés sur la Plaine des Sports.





DIJON MÉTROPOLE INVESTIT SUR LA COMMUNE

UNE PISTE CYCLABLE À SENNECEY-LÈS-DIJON

Longtemps demandée et longtemps attendue, une piste cyclable va très prochainement être créée sur la commune permettant de relier les pistes existantes sur les désormais routes métropolitaines M 905 bis et M 107 A.

Lors de sa réunion du 9 septembre 2020, le bureau métropolitain a voté, à l'unanimité une enveloppe de 1,6 million d'euros pour la réalisation de nouveaux aménagements cyclables.

Parmi les trois projets retenus, ceux permettant une liaison cyclable entre Sennecey-lès-Dijon et Quetigny mais aussi entre Quetigny et Chevigny-Saint-Sauveur ont pour objectif de renforcer et de sécuriser les échanges entre les communes de l'Est Dijonnais et de les rattacher aux itinéraires structurants actuels.

En ce qui concerne plus particulièrement la commune, il est prévu de réaliser une piste cyclable de chaque côté de la route de Chevigny M 122 A (entre le rond-point de La Flambée et celui situé sur Chevigny-Saint-Sauveur).

Cette réalisation, très attendue par les habitants, devrait débiter avant la fin de cette année pour une mise en service au printemps 2021.

Le coût de cette opération est estimé à 800 000 €.

À noter que tous ces projets sont susceptibles de bénéficier d'un concours financier de la Région Bourgogne-Franche-Comté, au titre du contrat métropolitain signé en 2018, ainsi que de fonds européens.



TRAVAUX DE RÉNOVATION DES RÉSEAUX D'EAUX USÉES

Sous la maîtrise d'ouvrage de Dijon Métropole, des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées sont programmés sur diverses rue de la commune.

Depuis la fin du mois d'août, et pour une durée prévisionnelle de 2 mois, des travaux de rénovation des réseaux d'eaux usées seront réalisés par la société Vidéo Injection située à Trémuson (Côte d'Armor). Cette opération vise à éliminer l'écoulement d'eaux claires parasites, ce qui contribue à garantir l'efficacité des traitements en station d'épuration.

Elle concerne la réhabilitation d'une partie de la rue Louison Bobet et d'une partie de la rue du 18 juin.

Les travaux se dérouleront en deux phases :

- une première phase de préparation (inspection vidéo des réseaux, curage et préparation technique) à partir du 24 août 2020 ;
- une seconde phase travaux sur la période allant du 7 septembre au 16 octobre 2020.

La réhabilitation des réseaux d'assainissement se fera par la technique du chemisage (gainage des collecteurs existants permettant d'étanchéfier le réseau).



Avantages de cette technique, son coût réduit par rapport au remplacement complet de la canalisation, une intervention sans tranchée permettant de protéger l'état des voiries et une augmentation de la capacité hydraulique et l'étanchéité du réseau (pas de joint).

Durant ces travaux, une gêne ponctuelle à la circulation et au stationnement des véhicules pourra être constatée.

POURSUITE DU PROGRAMME DE RÉNOVATION DE L'ÉCLAIRAGE PUBLIC

Initié par la Commune en 2015, Dijon Métropole poursuit la rénovation de l'éclairage public sur la commune.

C'est dans le cadre de son projet ON DIJON que la métropole intervient actuellement sur la commune pour procéder au remplacement de l'éclairage public par une technologie LED moins consommatrice en énergie.

Cette année, 77 points lumineux seront rénovés essentiellement situés sur les Routes Métropolitaine M 905 bis et M 122 A et la zone d'activités de la Rente du Bassin.





LE PLUI-HD, DES OUTILS POUR MIEUX S'INFORMER

Le Plan Local d'Urbanisme intercommunal Habitat Déplacements (PLUi-HD) s'applique depuis le 23 janvier 2020. Ce document d'urbanisme dessine le visage de la métropole pour les 10 à 15 prochaines années. C'est sur la base de ce PLUi-HD que sont délivrées les autorisations d'urbanisme (permis de construire, déclaration préalable...).

Le PLUi-HD est composé de plusieurs documents. Certains fixent des règles et des objectifs et sont opposables aux autorisations de construire ... D'autres permettent de mieux comprendre le projet dans son ensemble. Mais comment s'y retrouver ? Quelles démarches sont à effectuer pour vos projets ?

Pour répondre à ces questions, Dijon Métropole a édité divers documents synthétiques vous permettant de vous informer et de mieux appréhender les règles applicables ainsi que les démarches à effectuer.

Vous pouvez d'ores et déjà consulter ces éléments sur le site de Dijon Métropole à l'adresse suivante : <https://www.metropole-dijon.fr> (rubrique Services et Missions / Urbanisme/PLUi-HD). Vous aurez ainsi accès à une information complète sur le PLUi-HD (le PLUi-HD approuvé, les documents liés à l'enquête publique ...).

En complément, deux outils complémentaires ont été déployés par Dijon Métropole :

- Un guide pratique pour les particuliers qui souhaitent construire ou faire des travaux. Ce guide est disponible sur le site de la Métropole mais également sur celui de la commune. Pour accompagner vos projets, un exemplaire papier pourra vous être remis au siège de Dijon Métropole mais également au secrétariat de Mairie.
- Un outil cartographique qui vous permet de visualiser graphiquement le zonage et les prescriptions qui s'y appliquent en offrant toutes les possibilités connues en matière de cartographie sur internet (zoom, dézoom, choix du fond de plan, impression d'extraits à l'échelle...). Cet outil est disponible à l'adresse suivante : <https://api-carto.dijon.fr/plui/>



Avant tout projet sur votre propriété, n'oubliez pas de vous renseigner sur sa faisabilité en Mairie, ou prendre rendez-vous au siège de la métropole rencontrer les techniciens du droit des sols.



Réunion d'information sur la ZAC des Fontaines

Vendredi 27 novembre 2020 à 18h00

Au centre polyvalent de Sennecey

Animé par notre aménageur :

Société Publique Locale d'Aménagement de l'Agglomération Dijonnaise (SPLAAD)



CAMPAGNE DE STÉRILISATION DES CHATS ERRANTS

La commune de Sennecey-lès-Dijon organise depuis le 31 août jusqu'au 31 octobre 2020, une campagne de capture de chats errants en vue de leur stérilisation, dans le secteur du cimetière communal (rue du Pré aux Moines).

Prévue et régie par le Code Rural et de la Pêche Maritime, l'opération consiste en la capture des chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification, préalablement à leur relâche dans ces mêmes lieux.

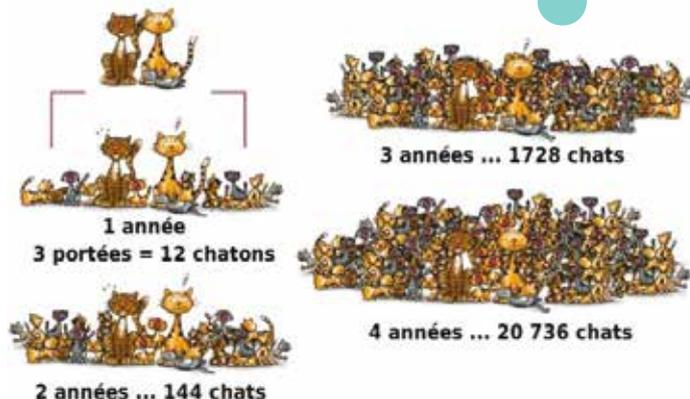


Cette opération a été réalisée dans le cadre du partenariat conclu par la municipalité avec le RAPAPPEL (Rassemblement des Associations de Protection Animale ne Pratiquant pas l'Euthanasie Libératoire) et conjointement avec le collectif « Vivre en Chat Libre ».

Durant cette campagne 25 chats ont déjà été capturés et stérilisés. Le coût total de cette opération s'élève à 1 372 €, pris intégralement en charge par la commune.

AFIN DE FACILITER LE TRAPPAGE, IL VOUS EST DEMANDÉ DE NE SURTOUT PAS NOURRIR LES ANIMAUX.

Saviez-vous qu'un couple de chats non stérilisés peut engendrer jusqu'à 20 000 descendants en quatre ans ?



Adopter un animal est un acte qui doit être réfléchi et qui entraîne une grande responsabilité. L'animal est reconnu doté de sensibilité et la maltraitance animale, qu'elle soit active ou passive, est condamnable.

Depuis 2012, l'identification des chats est obligatoire. Tout chat non identifié trouvé en état de divagation peut faire l'objet d'une mise en fourrière.

Si la stérilisation n'est pas obligatoire en France, elle l'est dans d'autres pays (comme en Belgique par exemple) afin de lutter contre la prolifération des chats et la misère animale. **Faire stériliser son chat afin d'éviter les naissances non désirées est donc un acte responsable.**

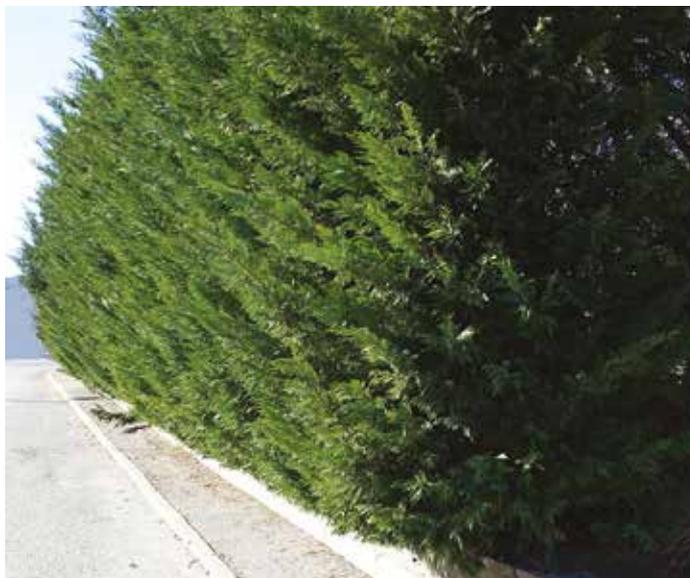
LA TAILLE DES HAIES DÉBORDANT SUR LE DOMAINE PUBLIC

Afin de ne procurer aucune gêne pour les piétons, les véhicules, l'éclairage public... et garantir la sécurité de tous, la commune rappelle aux habitants qu'ils sont tenus d'assurer l'alignement de leurs haies et l'élagage de leurs arbres lors que ces derniers se trouvent en bordure ou en surplomb du domaine public.

Les déchets verts ainsi ramassés doivent être :

- Apportés dans les déchetteries de Dijon Métropole pour être valorisés en compost ;
- Ou collectés par le service de collecte des déchets verts en porte à porte via l'abonnement proposé par Dijon Métropole.

Il est rappelé que le brûlage à l'air libre des déchets verts (ainsi que tout autre déchet) est interdit, en raison des nuisances qu'il entraîne : troubles de voisinages générés par les odeurs et la fumée, pollution de l'environnement et de l'air, risque de propagation d'incendie, impact sanitaire.





SÉCHERESSE 2020 - RECENSEMENT DES SINISTRES

Le Maire informe la population que la commune procède actuellement à un recensement des désordres constatés suite au phénomène de « sécheresse / réhydratation des sols » de l'été 2020.

La sécheresse constatée depuis le début de cet été a engendré de nombreux désordres (fissures notamment) dans plusieurs propriétés situées sur la commune, en raison du phénomène de retrait – gonflement des argiles.

Dans ce cadre, la Municipalité envisage d'engager une procédure de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle auprès des services de la Préfecture.

Pour accompagner cette démarche, la commune recense actuellement toutes les personnes victimes d'un sinistre consécutif à la sécheresse.

Ainsi, toute personne concernée est invitée à se signaler au secrétariat de Mairie dans les meilleurs délais.

Pour ce faire, une demande de reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle est à transmettre à l'attention de Monsieur le Maire, sur papier libre ou à l'aide du formulaire inséré sur le site internet de la commune. Ce document devra préciser la nature des bâtiments concernés ainsi que la nature des désordres constatés et devra être accompagné de quelques photos.

Ce recensement est important pour permettre d'avancer dans la procédure engagée et, le cas échéant, une prise en charge des dommages constatés par les compagnies d'assurances.

Il est précisé que cette démarche de recensement ne constitue pas une déclaration d'assurance et que les personnes concernées doivent, dès maintenant, déclarer les sinistres constatés auprès de leur assureur.



<p>PATOU'ZEN Patricia BELLEVILLE</p>	<p>HYPNOTHÉRAPEUTE :</p> <p>Arrêt du tabac, addictions, phobies, stress, dépression, problèmes de poids, anneau gastrique virtuel</p>
	<p>MAGNÉTISEUSE :</p> <p>Barreur de feu, problèmes de peau, apaise la douleur, rééquilibrage énergétique</p>
	<p>23, Chemin de la Rente du Bassin 21800 SENNECEY-LÈS-DIJON</p> <p>Sur R.D.V. au : 06 20 64 06 19</p>



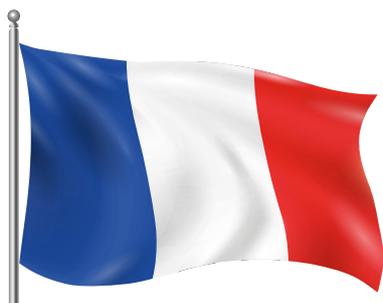
CONFINEMENT : UNE CÉRÉMONIE DU 8 MAI PARTICULIÈRE



Ce 8 mai 2020 qui marquait le 75^e anniversaire de la paix en Europe devait être un moment important de la mémoire collective. Malheureusement les commémorations ont eu elles aussi à s'adapter au confinement en vigueur en France depuis le 17 mars.

Aussi, notre 1^{er} édile s'est rendu seul face au monument aux morts. Après avoir lu son discours, il a déposé une gerbe puis s'est recueilli. Dans son message il a associé l'ensemble de la population de Sennecey à cette commémoration bien particulière. Au moment de partir, Monsieur le Maire a eu l'agréable surprise de voir une petite Senneçoise déposer une fleur sur le monument.

J'aime à répéter ces quelques mots prononcés par le Maire de MONS-EN-BAROEUL : « *Lorsque le présent est si pesant, peut-il laisser une place à la mémoire ? Lorsque le futur est si incertain, peut-on se retourner vers le passé ? Il n'y a pas d'oubli mais seulement une absence momentanée ; absence devant notre monument aux morts.* ».





UN BEL EXEMPLE DE COOPÉRATION ET DE SOLIDARITÉ

Le samedi 9 mai 2020, neuf élèves-gendarmes du peloton de sécurité et trois cadres de la 1^{re} compagnie d'instruction de l'école de Dijon ont été engagés dans un défi social et humain inédit.

Depuis 2016, la 1^{re} compagnie est liée à Sennecey-lès-Dijon, sa commune marraine. Afin de témoigner son profond attachement, elle a souhaité apporter un concours utile aux habitants en proposant de se joindre aux services municipaux et bénévoles de la commune dans la distribution de masques de protection. Cette démarche s'inscrivait pleinement dans l'opération **#répondreprésent**, souhaitée par le directeur général de la gendarmerie Christian RODRIGUEZ.

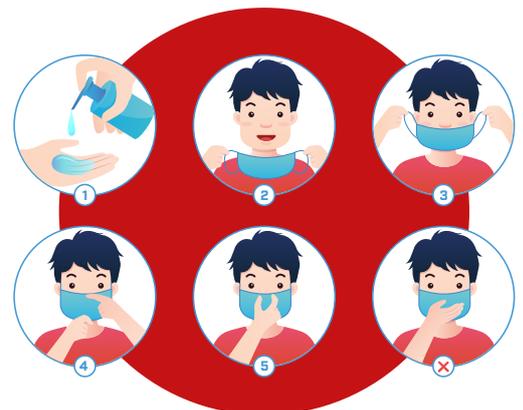
Cette journée fut une réelle réussite. Près de 845 foyers étaient concernés par cette distribution, 82 % d'entre eux sont venus au centre polyvalent de Sennecey-lès-Dijon et ont pu échanger avec les élus et la gendarmerie. Un espace numérique a été mis en place par les cadres formateurs pour répondre aux sollicitations. Les questions

tournaient essentiellement sur le rayon des 100 kilomètres au moment du déconfinement et d'autres problématiques plus générales. Par ailleurs, des démonstrations ont été réalisées sur le « Chat » de la gendarmerie tout en expliquant les possibilités proposées par la brigade numérique. Des flyers ont ainsi été distribués avec toutes les informations nécessaires pour se connecter depuis leur domicile.

Un correspondant local du Bien-Public s'est déplacé pour recueillir quelques éléments de l'opération.

Cette approche solidaire et d'entraide auprès des administrés de ce bourg Côte-d'Or a été une réussite et elle a été particulièrement appréciée, permettant ainsi aux habitants de notre commune d'être écoutés et rassurés».

A travers ce témoignage, la municipalité de SENNECEY-LÈS-DIJON, très sensible à la relation état-nation, tient à remercier chaleureusement le général HURTAULT commandant l'école de gendarmerie de Dijon pour avoir appuyé cette belle opération solidaire.





SENNECEY-LÈS-DIJON, COMMUNE PARTENAIRE DU DON DE SANG

Depuis 2014, la commune s'est officiellement engagée aux côtés de l'Association pour le Don de Sang Bénévole de Chevigny-Saint-Sauveur et des environs et de l'Etablissement Français du Sang (EFS) pour défendre les valeurs de solidarité et de citoyenneté portées par le don de sang. Cet engagement est formalisé par une convention qui confère à la commune la labellisation « commune partenaire du don de sang ».

Dans ce cadre, la commune met à la disposition de l'Association le Centre Polyvalent, ainsi que des moyens afin de renforcer l'adhésion du plus grand nombre à cet acte citoyen. Cette association organise 8 collectes par an dont 2 à Sennecey-lès-Dijon.

La dernière collecte, organisée le mardi 7 juillet 2020 au Centre Polyvalent, a accueilli 124 personnes dont 107 ont été prélevées. Il s'agit de la 2^e meilleure collecte sur la commune depuis 2014.



COMMUNE PARTENAIRE
DU DON DE SANG



Calendrier des prochaines collectes :

Mardi 27 octobre 2020
Sennecey-lès-Dijon - Centre polyvalent
15h - 19h30

Mardi 29 décembre 2020
Chevigny-Saint-Sauveur - Le polygone
15h - 19h30

Mardi 12 janvier 2021
Chevigny-Saint-Sauveur - Le polygone
15h - 19h30

En raison de la crise sanitaire liée au COVID-19,
il est préférable de prendre rdv sur le site
www.dondesang.efs.sante.fr

Rappel des modalités pour pouvoir donner son sang :

- avoir entre 18 et 70 ans
- peser plus de 50 kilos
- ne pas être à jeun
- questionnaire et entretien médical à chaque don
- respecter un délai de 8 semaines entre deux dons
- sur une période de 12 mois, une femme peut donner 4 fois et un homme 6 fois
- pièce d'identité pour un premier don

**10 000 dons sont nécessaires
chaque jour en France pour soigner
et sauver les accidentés et les malades.**



PARTICIPATION CITOYENNE - « DEVENIR ACTEUR DE SA SÉCURITÉ »

Créée en 2006, la participation citoyenne est un dispositif officiel simple, efficace et gratuit qui permet de lutter contre les actes de délinquance et les incivilités. Cette démarche consiste à sensibiliser les habitants d'une commune ou d'un quartier et à les associer à la protection de leur environnement.

Les principaux objectifs de la démarche :

- établir un lien régulier entre les habitants d'un quartier, les élus et les représentants de la force publique,
- accroître la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation,
- renforcer la tranquillité au cœur des foyers et générer des solidarités de voisinage.

Pivot en matière de prévention au sein de sa commune, le Maire joue un rôle majeur dans la mise en place et le suivi de ce dispositif. Ainsi, parmi les volontaires, des référents citoyens sont choisis par le Maire pour faire le relais entre les habitants du quartier et la brigade de gendarmerie locale.

Pour que ce dispositif soit totalement efficace, il convient d'avoir un bon maillage sur notre commune. Aussi, un appel à volontariat est lancé pour compléter l'équipe actuelle, afin d'avoir au minimum un référent par quartier.

Ceux qui souhaiteraient s'y investir sont invités à se faire connaître auprès de la Mairie.

Confidentialité assurée.



STATIONNEMENT – PARTAGEONS L'ESPACE PUBLIC

Respecter les règles de stationnement contribue à assurer la sécurité des piétons, des vélos, des deux roues, des parents avec poussettes et enfants... C'est considérer l'espace public comme un espace qui se partage entre tous les usagers.



Les trottoirs, en tant qu'annexe de la voirie, ont été conçus précisément pour mettre les piétons en sécurité en les soustrayant à la circulation automobile... pas pour y garer des voitures ! Pourtant, sur notre commune, il est très régulièrement constaté que des véhicules stationnent sur les trottoirs entravant de fait la circulation piétonne.

Est-il nécessaire de rappeler que se garer ou stationner sur un trottoir, même quelques minutes, peut vite devenir une gêne réelle pour la visibilité des autres conducteurs, entraver l'accessibilité de l'espace public à toutes les personnes (notamment celles avec une poussette, à mobilité réduite ou porteur de handicap) mais aussi générer des conflits de voisinage ?

Tour à tour automobiliste, cycliste ou piéton, chacun doit s'adapter aux conditions spécifiques de circulation des uns et des autres.

La part de l'espace public réservée au piéton sur les voiries est déjà bien réduite par rapport à celle accordée à la circulation motorisée, alors respectons cet espace limité et réservons le aux piétons !

Stationnement devant les écoles, l'aménagement le plus sûr, c'est votre comportement !

Qu'ils s'agissent de la vitesse, du stationnement dangereux sur les trottoirs et plus généralement de la non prise en considération des autres personnes et de l'environnement, aucun aménagement ne remplacera le comportement responsable des parents d'élèves.

Aussi, pour la sécurité de tous, et particulièrement de celle des enfants, il est rappelé que le stationnement des véhicules doit se faire sur les parcs publics de stationnement situés à proximité des groupes scolaires. Pour l'école élémentaire, le stationnement est possible à proximité immédiate mais aussi sur la rue Jean Dorain et le parking de la Médiathèque.

Parents, accompagnateurs, nous comptons sur votre respect des règles de civisme concernant le stationnement aux abords des entrées des écoles.



Stationnement sur les trottoirs : que dit la loi ?

La règle est simple : le stationnement est interdit sur un trottoir quoi qu'il arrive, même devant chez soi ! La loi a d'ailleurs évolué en juillet 2015 et précise que « l'arrêt et le stationnement sur les trottoirs – à l'exception des motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs – sont considérés comme très gênants pour la circulation publique ». Dès lors, se garer sur un trottoir, même « proprement », est désormais passible d'une amende de 135 €. Les motocyclettes, tricycles à moteur et cyclomoteurs garés sur les trottoirs continueront à être passibles d'une amende de 2^e catégorie à 35 €.



UN ÉTÉ ÉNERGIQUE DANS NOS ACCUEILS DE LOISIRS

Malgré les contraintes imposées par le protocole sanitaire en vigueur, la commune a tout de même réussi à assurer un accueil des enfants et ados à un taux presque nominal, tout en respectant les gestes barrières préconisés par les autorités sanitaires.

Tout le mérite en revient à nos services du CLSH (directrice, animatrices, animateurs, ATSEM et stagiaire) qui ont œuvré au bien-être de notre jeunesse. Merci pour leur engagement et leur investissement à vouloir toujours innover afin d'obtenir l'adhésion de nos jeunes et de leurs parents. Et c'est dans ce cadre, afin de proposer des activités sportives innovantes, qu'un étudiant de l'Unité de Formation et de Recherche en Sciences et Techniques des Activités Sportives (UFR STAPS) a été intégré à l'équipe des animateurs.

Aussi, cet été, dans nos accueils de loisirs :

- **Pour les Bambinos**, Minos et Maxos, avec les danses Country et Africaines, le golf, les trottinettes, l'escrime et l'accrobranche, les activités ne manquaient pas. Au niveau de ces 3 tranches d'âge nous avons eu en moyenne 152 enfants par semaine ; soit 64% de la capacité totale du centre, par rapport à 66% en 2019.
- **Pour l'Accueil Jeunes**, nous avons eu une moyenne de 46 enfants par semaine, avec des pics à 12 voire 13 enfants certains jours. Un taux pratiquement égal à celui de 2019. Au niveau des animations, les ados se sont essayés au graphisme (après beaucoup de travail de recherche et de patience), à la magie (avec Fred un magicien de Neully-lès-Dijon), ils ont fait des sorties sur la capitale des Ducs de Bourgogne, et... pour terminer en beauté ce beau mois de juillet, une veillée-camping avec beaucoup de jeux, loup-garou et brochettes de chamallows grillées au barbecue.

Pour tous ces jeunes accueillis, ce fut un été bien rempli.

Merci à tout le personnel du centre de loisirs, merci pour les enfants.



Une organisation des accueils adaptée au contexte sanitaire

Conformément au protocole sanitaire défini au niveau national et régissant les accueils collectifs de mineurs, la commune a adapté l'organisation de ses accueils de loisirs durant les vacances scolaires d'été.

- Ainsi trois sites d'accueils ont été ouverts :
- Au centre de loisirs pour les moins de 6 ans ;
 - A l'annexe de l'école élémentaire pour les 6-12 ans ;
 - A l'accueil jeunes pour les plus de 12 ans.

Dans ce contexte, et pour limiter au maximum les déplacements en transports collectifs, les activités ont été organisées majoritairement sur la commune avec un recours accru à des prestataires extérieurs permettant de proposer des initiations aux sports de glisse (roller, trottinette, skate board), à des sports innovants (disc golf, escrime) mais aussi à des activités culturelles et artistiques (danse, fresque graphique, relaxation).

Cette organisation particulière a généré un coût de fonctionnement supplémentaire estimé à 8 420,00 € comprenant l'entretien supplémentaire des locaux, le recrutement d'un animateur sportif complémentaire et la rémunération de l'ensemble des prestataires extérieurs. Ce surcoût sera compensé par l'Etat à hauteur de 4 600,00 € dans le cadre de son programme d'aide exceptionnelle aux accueils de loisirs sans hébergement fonctionnement durant les congés d'été.



UNE RENTRÉE DES CLASSES ATYPIQUE ET SEREINE

Mardi 1^{er} septembre, les enfants ont repris le chemin de l'école à Sennecey-Lès-Dijon dans le respect du protocole sanitaire en vigueur mais surtout dans la joie de retrouver l'école après une période de confinement inédite.



Présents pour accueillir les familles et souhaiter une bonne rentrée au corps enseignant, Philippe BELLEVILLE, Maire, Caroline EVE-VERAN, Adjointe déléguée à l'Enfance, la Jeunesse et la Citoyenneté ainsi que tous les membres de la commission Enfance, Jeunesse et Citoyenneté (Roger MARTIN, Alexandre SAUSSIER, Sandrine BOULEZ, Bertrand MAJASTRE, Marie-Alice PARADIS) ont eu le plaisir d'offrir des fournitures adaptées au niveau de classe à chaque enfant scolarisé à Sennecey-lès-Dijon.



La commune a également eu le plaisir d'accueillir une nouvelle Directrice de l'école maternelle, deux nouvelles enseignantes à l'école élémentaire et de compléter l'équipe d'agents de l'école maternelle, Bienvenue à elles !

Depuis la rentrée, les accueils périscolaires sont assurés par les équipes affectées au service Enfance et Jeunesse avec brio.

Enseignants, des départs et des arrivées

Après de nombreuses années passées à la direction de l'école maternelle, M. Pascal OUDOT a fait valoir ses droits à une retraite bien méritée. Compte-tenu du contexte sanitaire, ce

départ n'a pas pu être célébré comme il aurait dû, la commune n'ayant pu le remercier publiquement pour son engagement au sein de l'école et, par extension, au sein du village.

Par ces quelques lignes, la Municipalité souhaite le remercier pour le travail réalisé durant toutes ces années auprès des enfants et lui présente tous ses vœux de bonheur pour cette nouvelle page de vie qui débute.

Au niveau des arrivées, M^{me} Catherine GREGOIRE succède donc à M. OUDOT à la direction de l'école maternelle La Fontaine mais également en tant qu'enseignante des élèves de Grande Section.

A l'école élémentaire, la commune accueille M^{mes} Catherine GODARD (classe de CP-CE2) et Karine KRIZMANIC (classe de CM1-CM2). Nous leur souhaitons la bienvenue et une bonne année scolaire.

Protocole sanitaire mis en place dans les écoles et les accueils périscolaires

Tous les personnels portent un masque de protection dans les écoles (en intérieur et en extérieur).

Chaque jour, les agents communaux assurent le nettoyage et la désinfection des locaux et des surfaces de contact (poignées, tables, chaises...) dans les écoles et dans les sites périscolaires. L'aération de locaux est faite également tous les jours.

Au restaurant scolaire, les services sont organisés dans le but de limiter le brassage des élèves. Chaque enfant issu d'une même classe dispose d'un animateur spécifique permettant une gestion par « groupe classe ». Les enfants sont invités à se laver les mains plusieurs fois par jour (dès leur entrée dans l'école, avant les repas, lors des passages aux toilettes...). Les locaux des services périscolaires sont également aménagés pour assurer une distanciation maximale entre les élèves.

Toutes ces actions et le professionnalisme des équipes permettent aux enfants de se rendre à l'école sereinement pour un bien vivre ensemble, en toute sécurité.

Les équipes de la commune souhaitent à tous les enfants une pleine réussite scolaire et de prendre du plaisir dans nos structures avec leurs camarades et amis.

Les effectifs 2020-2021 (Effectif actuel susceptible d'évoluer)

ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE - Direction : M ^{me} Anne-Gaëlle MAURY-DUPORT	134 élèves
Classe de CP de M ^{mes} Anne-Gaëlle MAURY-DUPORT et de Solenn HERPIN	25 élèves
Classe de CP-CE2 de M ^{me} Catherine GODARD	23 élèves
Classe de CE1 de M ^{me} Marie-Claire JACOB	23 élèves
Classe de CE1-CE2 de M ^{me} Audrey GOURET	22 élèves
Classe de CM1-CM2 de M ^{me} Karine KRIZMANIC	20 élèves
Classe de CM2 de M ^{me} Delphine PINON	21 élèves

ÉCOLE MATERNELLE - Direction : M ^{me} Catherine GRÉGOIRE	80 élèves
Classe de Petite Section de M ^{me} Hélène DUCHÊNE	27 élèves
Classe de Moyenne Section de M ^{me} Helga COUDURIER	28 élèves
Classe de Grande Section de M ^{me} Catherine GRÉGOIRE	25 élèves



DU NOUVEAU SUR LE PÔLE COMMERCIAL

UN ATELIER DE COUTURE S'EST INSTALLÉ

Depuis la fin du mois de juillet, un nouveau commerce s'est installé sur le Pôle Commercial : Céline Couture Création.

Cet atelier de couture vous propose tout type de travaux, du simple ourlet à la création de robes. Un rayon mercerie (fil, tissus, élastique ...) mais aussi de laines est également disponible. La commune lui souhaite la bienvenue et lui exprime tous ses vœux de réussite dans son projet.



Si vous souhaitez plus d'informations sur les différents services proposés, n'hésitez pas à contacter Mme Céline LAVAGLIO, elle saura vous répondre et vous conseiller avec courtoisie et professionnalisme (09 75 48 59 30).

Ouverture : Lundi : 13h30 - 18h30
Du mardi au Vendredi : 9h00 - 18h30
Samedi : 9h00 - 12h30

L'OPTIQUE, CHANGEMENT DE PROPRIÉTAIRE

Depuis le début du mois de juin, le magasin L'Optique de Sennecey-lès-Dijon a changé de propriétaire. Après neuf ans de gérance, M. et M^{me} TROLLARD ont ainsi laissé la place à Mme Marion PERRIN.

En 2009, M. et M^{me} TROLLARD ont participé activement au lancement du Pôle Commercial en y installant leur magasin d'optique. La commune souhaite les remercier pour leur professionnalisme durant toutes ces années.

De son côté, M^{me} Marion PERRIN a souhaité se mettre à son compte et a décidé de reprendre l'enseigne et de s'installer comme opticien indépendant. La commune lui souhaite également la bienvenue et lui exprime tous ses vœux de réussite dans son projet.

Ouverture : Du mardi au vendredi :
de 9h00 à 12h30 et de 13h30 à 19h00
Samedi : de 9h00 à 12h30 et
de 13h30 à 17h00.

Renseignement au : 03 80 71 09 81

COVID-19 -

LA COMMUNE SOUTIENT LE COMMERCE LOCAL

Les mesures successives annoncées par le Gouvernement, par arrêtés des 15 et 16 mars 2020 mais également le décret 17 mars 2020, ont impacté directement de nombreuses entreprises qui ont dû faire face à une chute brutale de leur clientèle ou à une interdiction pure et simple d'exercer leur activité.

Dans ce cadre, la ville de Sennecey-lès-Dijon a été sollicitée par les commerçants du pôle commercial, commerçants locataires des cellules communales, afin d'obtenir un soutien financier pour leur permettre de faire face à la situation et à ses conséquences économiques.

Une réponse favorable leur a été apportée, et conformément aux recommandations gouvernementales, la perception des loyers des commerçants, pour les mois d'avril et mai, a été suspendue.

Toutefois, considérant cette mesure comme insuffisante au regard de la situation, le Conseil municipal s'est également prononcé favorablement, lors de sa séance du 27 mai 2020, sur une exonération différenciée des loyers commerciaux :

- exonération de 100 % des loyers d'avril et mai pour les commerçants n'ayant pas pu exercer leurs activités durant la période de confinement (fermeture administrative) ;
- exonération de 50 % des loyers d'avril et mai pour les commerçants ayant pu poursuivre leurs activités.

Le coût de ce soutien s'élève à 7 316,25 €.

**En favorisant nos commerces de proximité,
nous avons tous à y gagner !**

Emploi, lien social, services...
nos commerces de proximité participent, au quotidien,
à l'attractivité et au dynamisme de notre commune.

**LES COMMERCES SENNEÇOIS,
AU CŒUR DE LA VIE COMMUNALE !**





CONVENTION TERRITORIALE GLOBALE – POURSUITE DE LA DÉMARCHE



La Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Commune de Sennecey-lès-Dijon ont décidé de s'engager sur une démarche innovante en direction des familles : la Convention Territoriale Globale. Plus ambitieuse que le précédent Contrat Enfance Jeunesse, cette démarche a pour objectif de décliner un véritable projet de vie sociale pour la commune.

En effet, l'ensemble de la population sera concerné : jeunes enfants, enfants scolarisés,

parents, seniors que ce soit dans le domaine de l'habitat, de la vie sociale et plus généralement du cadre de vie.

Initialement prévu d'être réalisé pour le mois de juin 2020, et suite au confinement, cette démarche aboutira à la fin de cette année. Actuellement, et après le diagnostic de la commune établi en début d'année, des fiches actions sont en cours d'élaboration et le document final devrait être approuvé et signé en décembre 2020.

SERENITIS, UNE RÉSIDENCE QUI FAIT DES ÉMULES

L'Office Public de l'Habitat de Côte-d'Or ORVITIS a organisé le 8 septembre dernier une journée d'échanges pour le compte de l'Union Sociale pour l'Habitat sur le thème du maintien à domicile. Pour illustrer ce thème, il a choisi une visite de la résidence SERENITIS, située rue Lucie Aubrac à Sennecey-lès-Dijon, en présence de Monsieur Philippe BELLEVILLE, Maire et de Monsieur Jean-Luc JEOFFROY, Adjoint à la Vie Sociale et aux Solidarités et Vice-Président du CCAS.

Il faut rappeler que cette résidence présente la particularité d'offrir aux personnes âgées ou à des personnes handicapées la possibilité de rester sur la commune avec des logements adaptés. Elle est intégrée dans un secteur qui propose une offre de services importante (commerces et services à proximité pour les besoins quotidiens) mais qui s'inscrit aussi dans un quartier en pleine mutation, ouvert sur la commune et dans un environnement paysager fort.



RENOUVELLEMENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Suite aux élections municipales, il a été procédé au renouvellement du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS).

Cette assemblée, présidée par le Maire, est également composée en nombre égal de membres élus par le Conseil municipal en son sein et de membres non élus nommés par le Maire. Cette parité est une particularité importante des CCAS, puisqu'elle associe des représentants de la société civile à l'élaboration de son projet social.

Les membres du Conseil d'administration :

- Philippe BELLEVILLE, Maire et Président du CCAS
- Les membres issus du Conseil municipal :
 - Jean-Luc JEOFFROY, Vice-Président du CCAS
 - Monique BONTEMPS
 - Christophe CHEVRIAU
 - Nelly MARTIN
 - Marie-Françoise SCHMITT
 - Fatima TEBARI
- Les membres désignés par le Maire :
 - Catherine BERTHELON
 - Isabelle GRANIER
 - Daniel HOSTE
 - Michel LAPREVOTTE
 - Marise MARTIN
 - Monique PRAZ





ROMPRE L'ISOLEMENT ET FAVORISER LE LIEN SOCIAL

Signée en octobre 2019, la convention de partenariat entre la commune, le CCAS et l'association Au grenier à Jeux, a été prolongée pour 6 mois jusqu'au 30 juin 2021. En effet, suite au confinement, les actions prévues sur l'année 2020 n'ont pu être menées à bien et chacune des parties a souhaité poursuivre l'aventure.

Il est rappelé que le projet mené par l'association vise à rompre l'isolement et à maintenir le lien social et prend diverses formes :

- Des séances collectives mensuelles s'adressant aux adultes, retraités ou non, qui sont proposées à l'espace Saint Maurice. Pour cette fin d'année, les séances sont d'ores et déjà programmées :
 - le jeudi 15 octobre 2020 de 14h30 à 17h00
 - le jeudi 12 novembre 2020 de 14h30 à 17h00
 - le jeudi 10 décembre 2020 de 14h30 à 17h00
 - le jeudi 14 janvier 2020 de 14h30 à 17h00
 - le jeudi 11 février 2021 de 14h30 à 17h30
- Des séances à domicile, proposées aux personnes isolées acceptant de recevoir des joueurs bénévoles ou des clowns pour partager un moment de détente et de convivialité en jouant à des jeux adaptés ou en assistant à un petit spectacle.

Si vous êtes intéressés par les séances à domicile autour des jeux ou des clowns ou pour toutes informations complémentaires, vous pouvez contacter le CCAS de Sennecey-lès-Dijon :

M. Arnaud MOURIER - 03 80 47 36 14

ou l'Association Au Grenier à Jeux au 06 88 37 33 32

DU CLOWN À DOMICILE AVEC L'ASSOCIATION AU GRENIER À JEUX



Dans le cadre de son partenariat avec la commune et le CCAS, l'association Au grenier à Jeux propose des animations jeux de société et jeux de clown à domicile. Rencontre avec l'association Au Grenier à Jeux et M^{me} Liliane MANSUY suite aux premières séances de clowns à domicile.

M^{me} MANSUY, comment s'est déroulé votre premier contact avec les clowns ?

« La première fois, c'était chez une voisine, c'était un peu la découverte. Le public ne savait pas trop comment réagir avec les clowns ».

La deuxième fois, l'association est intervenue à domicile le samedi 7 mars 2020, juste avant le confinement. Bien leur en a pris !

M^{me} Liliane Mansuy a reçu chez elle 7 personnes qu'elle connaissait. « Ça permet de renouer des liens avec des gens que l'on a pas vu depuis longtemps. On peut aussi inviter des gens par l'intermédiaire de quelqu'un d'autre, qui fait venir une connaissance ».

Concrètement, comment cela se passe l'après-midi ?

Les clowns sont arrivées, accompagnées de l'organisateur (3 clowns : Flubie, M^{zelle} Mirabelle et Clafoutine). Durant cette rencontre, le public a donné 2 ou 3 thèmes aux intervenantes, qui en ont choisi un. Les clowns vont alors se préparer pendant une petite demi-heure (habillage, maquillage, échauffement). Pendant ce temps, le public papote. La cloche sonne et c'est parti pour ½ heure de spectacle, du théâtre d'improvisation.

Ensuite, les clowns changées et revenues vers leur public, un temps de goûter est partagé ensemble pendant une petite heure. « On rassemble des amis, des voisins, et c'est un moment convivial. Avec les clowns, après le spectacle, il y a un petit coup à boire, une collation. Voilà quoi ! » Et à la question : « Avez-vous envie de continuer ? », Liliane Mansuy répond : « Oui, en octobre si tout va bien, et il faut que ça tourne aussi, que les invités deviennent invitant ».



Techniquement, L'association Au Grenier à Jeux vient vous rencontrer avant l'intervention des clowns, pour vous expliquer comment se passe l'après-midi, et pour vérifier que l'espace à votre domicile permet à tous d'être installé confortablement.

Il y a au maximum 9 à 10 personnes (dont 3 clowns et l'organisateur). C'est souvent entre 15h et 17h. Avec la crise sanitaire, les clowns arriveront déjà en tenue chez la personne invitante, et repartiront en tenue aussi. Le public sera masqué pendant les 2 heures, les clowns également. Pour le goûter, cela reste encore à définir. Ce sera sûrement selon chacun, certains préférant ne pas quitter le masque.





LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE FAIT SA RENTRÉE !

REPRISE DES ATELIERS DE GYMNASTIQUE DOUCE ET ÉQUILIBRE



L'atelier **Gym douce** propose une activité de maintien de la forme par du renforcement musculaire, de la coordination, de l'équilibre, de la souplesse sous des formes douces et variées. La forme en douceur est un moment de convivialité où les personnes se rencontrent et échangent. Les séances ont lieu soit

le mardi matin, soit le jeudi matin au centre polyvalent.



Le programme **Equi mou** (équilibre) a pour objectif de limiter la dépendance des gens, de leur permettre de rester autonome le plus longtemps possible et de prévenir les chutes. Les séances ont lieu le vendredi matin au Centre

Polyvalent.

Pour ces deux ateliers, la reprise est programmée pour le début du mois d'octobre. Les inscriptions se feront sur rendez-vous auprès de **M^{me} Sandrine FERNANDES**. Pour connaître les modalités d'organisation des séances ou toutes autres informations, n'hésitez pas à la contacter au **03 80 10 33 34**.

ET LES AUTRES ACTIVITÉS ?

Sorties découverte : en fonction de l'évolution de la crise sanitaire, les sorties découverte devraient reprendre à partir d'octobre. Les propositions de sorties seront prochainement définies et feront l'objet d'une communication sur le site internet de la commune.

Les jeudis récréatifs : Compte tenu du contexte sanitaire actuel, il ne semble pas raisonnable de reprendre cette animation pour l'instant. Le CCAS vous donne rendez-vous en janvier en espérant des jours meilleurs.



Banques Alimentaires
COLLECTE NATIONALE
DU 27 AU 29 NOVEMBRE

ON A BESOIN DE VOUS
Soutenez notre action sur
www.banquealimentaire.org

COLLECTE 2020 DE LA BANQUE ALIMENTAIRE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ

La collecte de la Banque alimentaire se déroulera du 27 au 29 novembre prochain.

Les bénévoles du CCAS seront présents au Super U de Sennecey-lès-Dijon les 27 et 28 novembre, nous comptons sur vous !



DE L'ORIGINE DE LA COMMUNE À NOS JOURS

Le décret du 14 décembre 1789 fait table rase de toutes les structures anciennes pour créer les communes.

Article premier : *Les municipalités actuellement existantes en chaque ville, bourg, paroisse et communauté, sous le nom d'hôtel de ville, mairie, échevinats, consulats, et généralement sous quelque titre et dénomination que ce soit, sont supprimées et abolies, et cependant les officiers municipaux actuellement en service, continueront leurs fonctions jusqu'à ce qu'ils aient été remplacés.*

Article 2 : *Les officiers et membres des municipalités actuelles seront remplacés par voie d'élection.*

Article 4 : *Le chef de tout corps municipal portera le nom de maire.*

C'est ainsi que Sennecey (le nom de notre commune à l'époque) va élire son 1^{er} maire. Le premier fut Claude Bernard, en 1791.

À cette époque, le Conseil municipal était convoqué au son de la cloche paroissiale.

La liste sera longue pour arriver au maire actuel M. Philippe Belleville.

À ce jour, il ne reste que lui et M. Jean-Marie Troussel pour témoigner de ce sacerdoce républicain. J'ai souhaité revenir avec l'ancien maire sur ses 30 ans de mandat dont 24 en tant que Maire.

Dites nous, Monsieur le Maire.

Comment êtes-vous arrivé sur la commune ?

Je suis arrivé en octobre 1966 sur Sennecey-lès-Dijon venant de Dijon. Dans un premier temps, j'ai construit dans le lotissement du Pont de Pierre, rue des Mésanges, puis je suis venu habiter ici dans ma maison actuelle en 1979.

Parent d'élèves, je m'occupais de la fête des écoles avec l'institutrice de l'époque Mme Laurenti (ndlr : qui vient de fêter ses 100 ans cette année!).

En janvier 1971, le Maire, M. Roland Belleville, m'a proposé de faire partie de sa liste. Son idée était de faire un lien entre habitants historiques et les nouveaux arrivants. Ne connaissant rien à la gestion communale, j'ai hésité mais il a su se montrer persuasif.

C'est comme cela que six mois après, j'ai été élu 2^e adjoint. Le 1^{er} adjoint ayant quitté le village 2 ans après, je suis devenu 1^{er} adjoint.

Vous avez donc été l'acteur et le témoin de ce moment particulier dans l'histoire de la commune dans les années 80 qui a vu une petite commune essentiellement agricole de 167 habitants devenir une ville résidentielle de plus de 2000 habitants ?

Nous étions, à cette époque, neuf au Conseil municipal dont plus de la moitié venant des nouveaux lotissements. Les gens construisaient comme bon leur semblait. En 1973 le Préfet a informé les communes de la création du Plan d'Occupation des Sols (POS) qui devait être effectif en 1975. C'était nouveau et M. Roland Belleville, dont c'était le dernier mandat (il fut élu maire en 1954), n'a pas souhaité s'investir dans ces dossiers administratifs complexes. Il m'a donc confié la lourde tâche d'élaborer le 1^{er} POS de la commune bien que je n'y connaissais rien à l'époque. Cela a été le déclic car je me suis vite passionné pour la chose. J'ai acheté un gros bouquin sur l'urbanisme et j'ai commencé à apprendre.

En janvier 1977, M. Roland Belleville nous a annoncé son intention de ne plus se représenter. Il souhaitait que je me présente pour finaliser le travail de réflexion sur l'urbanisme à Sennecey. C'est ainsi que je suis devenu maire pour la première fois.

Mon idée était de finaliser le POS. Ce fut chose faite en 1979.

J'ai aussi œuvré pour entrer dans le district dijonnais à cause du besoin en déplacement en bus suite à l'extension de la commune. J'ai rencontré M. Robert Poujade, le Maire de Dijon de l'époque, qui a accepté avec pour horizon 1981/82. Ce fut alors un énorme accélérateur de développement pour nous. Le tout nouveau lotissement « du Crève-Cœur » s'est vendu très rapidement !

Quels furent alors vos choix ?

L'idée d'un centre polyvalent germait dans nos têtes. Mais on a commencé par remplir les écoles. L'école primaire existait déjà. L'école maternelle s'est faite sous ma mandature par la suite. D'ailleurs à ce sujet, je tiens à souligner la force de caractère de mon prédécesseur, Roland Belleville, qui s'est fortement opposé à M. Moatti, Préfet de Côte d'Or de l'époque. Celui-ci voulait lui imposer des bâtiments en préfabriqués à la période de la construction du





lotissement du Pont de Pierre. – Monsieur Belleville était un homme remarquable que j'admirais beaucoup. Il a réussi à construire en 1968 un groupe scolaire qui, encore aujourd'hui, est remarqué par la qualité de son esthétisme architectural et fonctionnel.

Puis le projet de la Grande Légie a été lancé. La commercialisation a été plus laborieuse. Avec le bénéfice dégagé de l'opération « en Crève-Cœur », on a décidé de construire le centre polyvalent qui fut inauguré en décembre 1987. Le développement de la commune s'accélérait au point que nous avons dû installer 2 classes de primaire au tout nouveau centre polyvalent pour faire face à la montée des effectifs. Cela a duré 2 ans, le temps de la construction de l'école maternelle.



L'histoire des écoles à Sennecey-lès-Dijon est très particulière. Avant la construction de l'école primaire actuelle, le Maire Roland Belleville avait installé des classes dans sa ferme du Bassin pour faire face aux besoins. Un pavillon a été prêté par une famille de Sennecey pour faire également office d'école à la même époque. Encore avant, en 1926, l'école ayant fermée, les enfants allaient en galoches à Neuilly-lès-Dijon. Par la suite, Mme Laurenti a assuré une classe unique à multiniveaux dans le bâtiment qui abrite actuellement la mairie. Son logement se trouvait à l'étage. Notons au passage que son mari était secrétaire de mairie et n'hésitait pas à jouer les « pères fouettards » à la demande de son épouse le cas échéant.

Oui, ma fille est allée à l'école à la ferme du bassin. Je me rappelle bien, en fait M. Laurenti a aussi prêté son pavillon avec celui de la rue des Mésanges en attendant que le groupe scolaire soit achevé. Il sera inauguré en 1968.

Et pour la cantine comment cela a débuté ?

Louis Baurez, Adjoint aux Affaires Scolaires de l'époque, profitant de la construction du centre polyvalent, a créé en 1987 une garderie puis une cantine. Le succès fut immédiat.

Pour revenir au centre polyvalent, les visiteurs lors des nombreuses animations communales sont souvent surpris de voir une telle installation dans une ville comme la nôtre.

Comme toute évolution marquante d'un territoire, il y a toujours des craintes... J'ai essuyé nombre de critiques, mais j'ai tenu bon.

J'ai dû stopper l'aménagement de l'étage provisoirement par précaution.

À peine le centre polyvalent mis en fonction, les demandes d'utilisation ont afflué et, au bout d'un an, les travaux d'aménagement de l'étage étaient relancés. Par la suite, beaucoup de mes détracteurs de l'époque ont reconnu la réussite de ce bâtiment. Mais, j'ai toujours pris les compliments au nom de l'équipe municipale et non en mon nom propre, tout en étant fier aujourd'hui d'avoir créé cet équipement qui démontre depuis son utilité.



C'est effectivement une belle réussite. Le centre a été rénové récemment par la municipalité actuelle, ce qui est normal vu son âge et sa fréquentation.

Quel regard portez-vous aujourd'hui sur toutes ces années d'engagement ?

J'ai dû faire des sacrifices sur ma carrière et sur ma vie personnelle. Au début, j'avais une matinée par mois puis deux lorsque la population a augmenté donné par le Ministère de l'intérieur, mon employeur. Je prenais sur mes congés pour faire le travail. J'ai été très aidé au début par M. Laurenti qui était un secrétaire de mairie au jugement pertinent. Je ne regrette rien malgré les difficultés.

Merci M. le Maire pour votre disponibilité.

M. Jean-Jacques GREGOIRE





UNE REPRISE DES ACTIVITÉS ASSOCIATIVES SOUTENUE PAR LA COMMUNE

Dans un temps pas si lointain, la vie culturelle, associative et sportive battait son plein sur notre charmante commune, faisant de celle-ci un endroit où il fait bon vivre. Forte de cette richesse, ses habitants se retrouvaient régulièrement qui pour le marché gourmand, qui pour le festival de théâtre, de musique, les foulées du Pont de Pierre, Choralissimo, le vide grenier, la bourse aux jouets, le carrefour artisanal, le gala de danse, les tournois de football, les expositions à la médiathèque et bien d'autres manifestations qui sont les poumons de notre village, nos liens sociaux si importants dans nos vies.

Mais c'était avant, avant qu'un petit virus ne vienne jouer les trouble-fêtes, mettant en difficulté nos associations, porteuses de tous ces projets, obligeant à annuler ou reporter beaucoup de ces manifestations.

Consciente de l'importance du rôle de ces associations au sein de notre commune, la municipalité a souhaité les accompagner afin de leur permettre de reprendre dans les meilleures conditions possibles malgré le cadre très contraignant du protocole sanitaire.

Dans cet esprit, les Président(e)s d'associations ont été conviés à une réunion, le 25 août en présence de Monsieur Le Maire, au cours de laquelle leur a été présenté

un « guide d'appui à la reprise des activités associatives et communales » pour les accompagner dans la mise en place de leurs protocoles sanitaires. Le planning des salles a été repensé pour permettre l'enchaînement des activités en tenant compte des temps de désinfection et éviter le brassage des groupes. La commune a investi dans des distributeurs de gel automatiques qui seront placés dans les salles fréquentées par le public.

Lors de cette réunion chacun a pu exprimer ses difficultés. Les échanges ont été très instructifs et nous ont permis de bien prendre la mesure des besoins et difficultés de chaque association.

La majorité des associations sportives et culturelles ont choisi de reprendre au cours de la troisième semaine de septembre.

Le club de football FCNCS (Football Club Neuilly-Crimolois-Sennecey) quant à lui, pratiquant en extérieur, a pu reprendre les entraînements la dernière semaine d'août à la grande joie des pratiquants.

Nous réitérons notre soutien aux associations et leur souhaitons une bonne reprise.

ZOOM ASSOCIATION : UN NOUVEAU CLUB DE FOOTBALL

Lors de l'assemblée constitutive qui s'est déroulée le samedi 20 juin 2020, les clubs de football de Sennecey-lès-Dijon et de Neuilly-Crimolois ont fusionné pour donner naissance au Football Club Neuilly Sennecey Crimolois : FCNCS.

Il est co-présidé par Michel Seguin (ancien président du football club de Neuilly) et Pierrot Digonnet (ancien président du club de Sennecey-lès-Dijon).

Cette fusion fait suite à une décision des bureaux respectifs des clubs, motivée par la volonté de mutualiser les moyens et les infrastructures des deux communes.

Le club pourra bientôt bénéficier d'un tout nouveau terrain de football sur la plaine des sports de Sennecey-Lès-Dijon.

La fusion place le club parmi les plus importants du département avec plus de 300 adhérents.

Nous souhaitons longue vie au club et de très beaux résultats sportifs.



USEP SENNECEY-LÈS-DIJON, ET SI VOUS LA REJOIGNEZ ?

L'USEP Sennecey est une association locale affiliée à l'USEP Côte d'Or. Bien que très proche des écoles de la commune, l'association n'en est pas moins gérée par quelques parents d'élèves bénévoles (la seule sous ce format en Côte d'Or).

Le but principal de l'association est de faire découvrir aux enfants, diverses activités sportives. Ces dernières années, l'association a pu leur proposer les activités suivantes : gym, Zumba, roller, jeux de raquettes, Kinball, Karaté, rugby... Ainsi que l'athlétisme en fin d'année au cours d'une manifestation regroupant tous les élèves de l'école élémentaire et avec le soutien de la commune.

Comme toute association, pour vivre, l'USEP a besoin de nouveaux membres souhaitant donner un peu de leur temps afin de permettre la poursuite des activités proposées.

Dans les semaines à venir se tiendra l'assemblée générale de l'association. Lors de celle-ci, un comité directeur sera constitué, lequel élira le bureau (au minimum 3 personnes - trésorier, secrétaire et président). Sans nouveaux membres, l'association pourrait tout simplement disparaître.

Alors, et si vous rejoigniez l'USEP SENNECEY-LÈS-DIJON ?

Pour contacter l'association : usepsennecey21@gmail.com



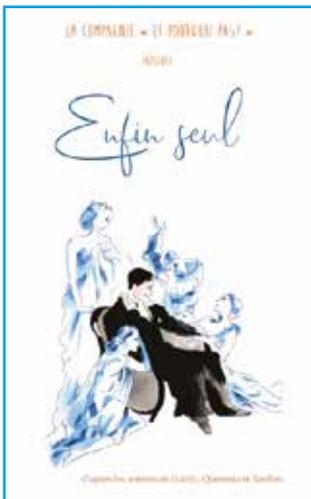


UN JARDIN EXTRAORDINAIRE À LA MÉDIATHÈQUE : NATURE EN RÉSIDENCE

La nature devait être en résidence à la médiathèque l'été dernier et finalement elle n'a pas pu poser ses valises quoique... c'était sans compter sur Alain Bourgeois, habitant de la commune et l'un des partenaires du projet « Nature en résidence » (reporté en juin 2021).

Ce dernier a saisi le thème et l'a revisité à sa manière : une nature récup'! Fleurs, supports composés d'objets détournés, âne et sa charrette en osier et animaux, champignons en siporex ... Entre les mains d'Alain, tout se transforme, tout se regarde autrement.

Un grand merci à notre artiste qui s'implique à embellir notre commune pour le plaisir de tous.



FESTIVAL DE THÉÂTRE

La pandémie nous a contraints à annuler la 17^e édition du festival de théâtre Sennecey En Scène. Tout était prêt et c'est le matin même du vendredi 13 mars, 1^{er} jour du festival, que les organisateurs ont dû contacter toutes les troupes participantes pour leur indiquer l'annulation de cette manifestation. C'est la mort dans l'âme que le Comité de pilotage du festival a appliqué la décision des pouvoirs publics, toutefois conscient de la sagesse de celle-ci.

Cette 17^e édition est reportée en mars 2021 en espérant que la COVID19 ne sera plus qu'un mauvais souvenir à ce moment-là. La programmation prévue cette année est maintenue en l'état à condition que chacune des troupes concernées soit toujours intéressée. Vous pouvez donc dès maintenant réserver votre week-end des 12, 13 et 14 mars 2021.

FESTIVAL DE MUSIQUE



Fort de l'expérience de l'annulation du festival de théâtre, le Conseil municipal en l'absence de visibilité quant à la possibilité d'organiser des manifestations avec du public, a décidé dès le mois de juin d'annuler la 3^e édition du festival de musique prévue initialement les 3 et 4 octobre 2020. A ce jour, force est de constater que cette décision était très judicieuse. La 3^e édition du festival de musique est donc reportée en octobre 2021, avec pour objectif d'en faire un événement encore plus grand.

Ces deux festivals sont des projets proposés par la Municipalité. Les commissions d'organisation sont composées d'élus mais aussi d'habitants bénévoles intéressés par le théâtre ou la musique et désireux de participer à la programmation et l'organisation de ces manifestations. Ces commissions sont dirigées par Patrice MAZIER, Conseiller municipal délégué à l'Événementiel, en collaboration avec Alain SERVY, Adjoint au Maire, chargé de la Communication et l'Événementiel.

Si vous êtes intéressés pour participer à l'une de ces commissions (ou les deux), vous pouvez contacter Patrice MAZIER au 06 77 07 07 59. Toutes les bonnes volontés sont les bienvenues.



LA MÉDIATHÈQUE MICHEL PIMPIE, UN LIEU DE VIE INCONTOURNABLE

Côte
d'Or
LE DÉPARTEMENTmédiathèque Côte-d'Or
films, presse, cours en ligne... en quelques clics !

Jamais nous n'aurions pu imaginer vivre une situation aussi éprouvante : la lire certainement mais passer de la fiction à la réalité...

Retour sur le confinement

Tout le temps du confinement, la médiathèque a proposé des défis journaliers sur sa page facebook et sur son site, « Moyen d'éviter de tourner en rond » mais surtout de garder un lien avec les lecteurs, les bibliothèques partenaires, la médiathèque Côte-d'Or, les auteurs, les artistes, les musiciens, qui, on peut l'avouer, nous l'ont bien rendu. Un chaleureux remerciement à eux : du défi lectures des CM2 à la chasse aux œufs en passant par les ratures d'auteur, les écrits poétiques et littéraires, le p'tit déj' et l'apéro à la maison, ou encore les petits mots d'Hugo et Raphaël et bien d'autres encore, que de fabuleux moments partagés et à retrouver sur le site de la médiathèque.

De plus en partenariat avec la Médiathèque Côte-d'Or une offre numérique gratuite (films, livres lus, presse) a pu quelque peu pallier le manque de lectures. Cette offre est toujours accessible gratuitement (voir site de la commune).

https://cotedor.mediathèques.fr/resbm/1139/images/bandeau_custom2.png

Retour sur le déconfinement

Le retour à la médiathèque a demandé une réflexion ardue mais rapide dans l'exécution. Entre directives gouvernementales, réalité de notre commune et pour les élus une réelle conscience du besoin du livre, il a été décidé en première phase de déconfinement une formule « biblio drive » : choix et réservation sur le site de la médiathèque puis livres à retirer à l'entrée de la médiathèque sur rendez-vous. Cette formule est toujours d'actualité pour ceux qui le désirent.

Aujourd'hui, nous entrons dans une deuxième phase où l'accès aux livres est libre dans le respect des mesures sanitaires en vigueur : masque obligatoire pour les + de 11 ans, lavage des mains obligatoire, gel hydroalcoolique à l'entrée – et sens de circulation à respecter (zone de quarantaine pour les livres en retour)

L'espace ordinateur n'est pas accessible, les espaces de travail sont limités à 3 personnes par table. Les activités de groupe (écoles, bébés lecteurs, comité de lecture, actions culturelles) ne sont pas, pour l'heure, remises en service.

Cette ouverture, très attendue et espérée, est effective depuis le mercredi 26 août. Les artistes ont accepté également de maintenir leur exposition. Pas de petit déjeuner ou de rencontres possibles, juste pour le plaisir des yeux le temps d'une visite.

4 artistes, 4 univers très personnels mais une même énergie dans les couleurs, les matières, les techniques.

EXPOSITION jusqu'au 17 octobre entrée libre aux heures d'ouverture et dans le respect des mesures sanitaires et sens de circulation.

EXPOSITION PEINTURE
Médiathèque de Sennecey-Lès-Dijon
2a rue Jean Dorain 21800 Sennecey les Dijon

15/09 - 17/10

PHILIPPE NOUVIER

ABYANDCO

SANDRA HONORE

DOMINIQUE TENAILLE

Contact : 03 80 47 00 56

Ouverture : mardi et vendredi de 16h30 à 18h30
mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
samedi de 10h à 12h

Visite dans le respect des mesures sanitaires en vigueur

OUVERTURE DE LA MÉDIATHÈQUE :

mardi, vendredi de 16h30 à 18h30
mercredi de 9h à 12h et de 14h à 18h30
et samedi de 10h à 12h



UN ÉTÉ
DANS



NOS ACCUEILS

DE LOISIRS...



INFORMATION CORONAVIRUS

COVID-19

PROTÉGEONS-NOUS LES UNS LES AUTRES



**Se laver régulièrement
les mains ou utiliser une
solution hydro-alcoolique**



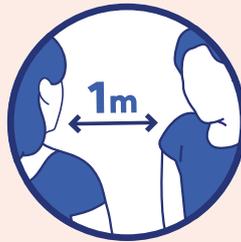
**Tousser ou éternuer
dans son coude
ou dans un mouchoir**



**Se moucher dans
un mouchoir à usage unique
puis le jeter**



**Eviter
de se toucher
le visage**



**Respecter une distance
d'au moins un mètre
avec les autres**



**Saluer
sans serrer la main
et arrêter les embrassades**



**En complément de ces gestes, porter un masque
quand la distance d'un mètre ne peut pas être respectée**



[GOUVERNEMENT.FR/INFO-CORONAVIRUS](https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus)



0 800 130 000
(appel gratuit)